



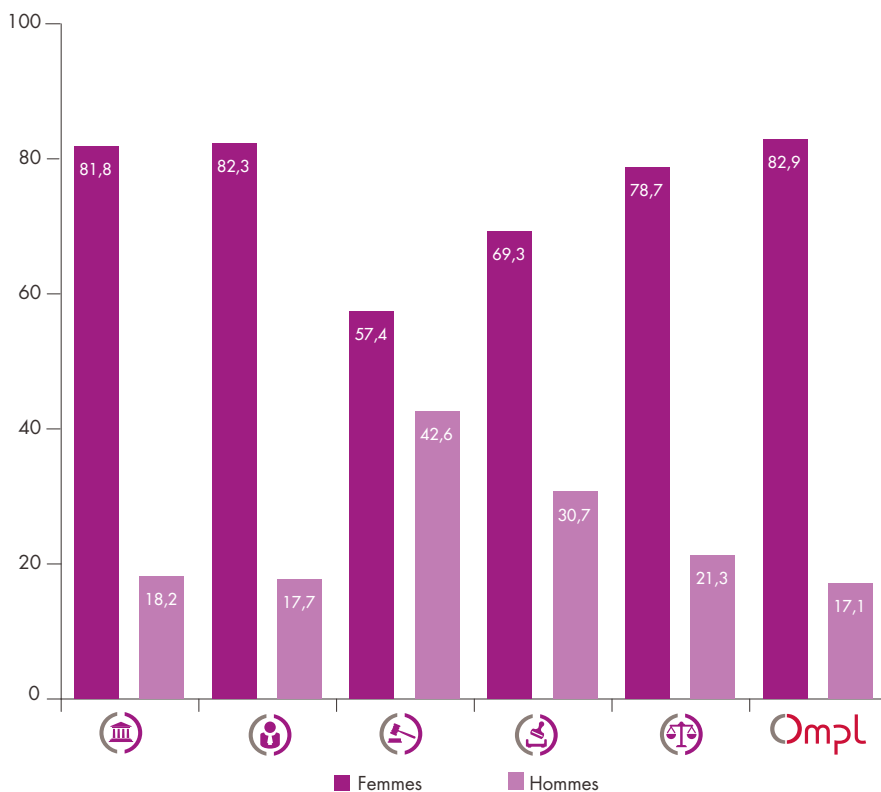
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**EMPLOIS TRÈS  
MAJORITAIREMENT FÉMININS**

Les emplois du secteur sont très majoritairement féminins : 78,7 % des salariés sont des femmes. Cette proportion est inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'OMPL (82,9 %).


Répartition des salariés par genre (%)




Source : Insee, DADS 2016.


 Secteur juridique

Branches professionnelles

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice



### REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2008, la part des femmes dans l'emploi du secteur tend à diminuer jusqu'en 2016.

Il baisse de 3,3 points.

Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

### Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.



### EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

Les emplois du secteur viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier et soutien à l'entreprise).

Néanmoins, un effet de genre existe : seules 14,1 % des femmes exercent un emploi en prise directe avec le métier de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier) contre 27,7 % des hommes.

### Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



### PRÉONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans le secteur.

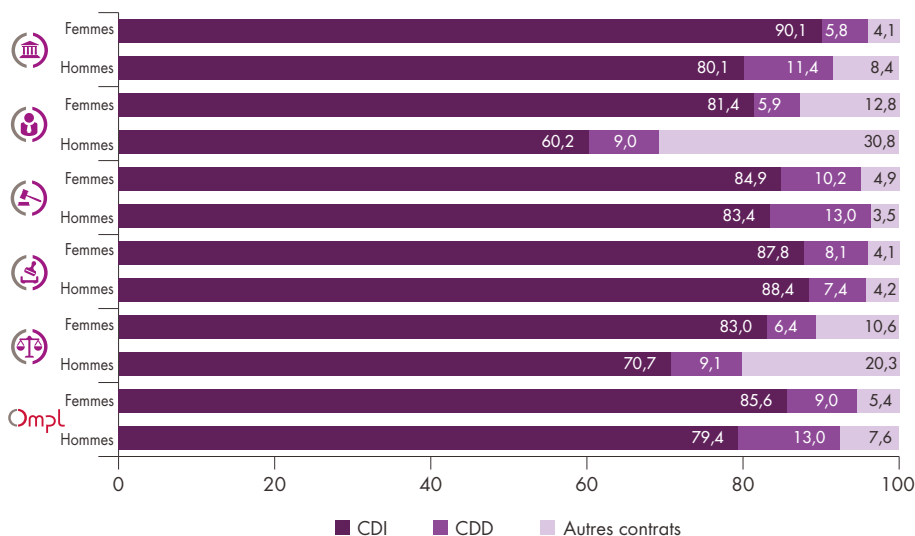
Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation du secteur varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Nouvelle-Aquitaine (83,7 %) et atteint un minimum pour la Corse (66,1 %).

## Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

## Taux de féminisation par région (%)

Régions	Paris	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	OMPL
Auvergne-Rhône-Alpes	80,0	86,2	49,6	73,5	82,4	83,8
Bourgogne-Franche-Comté	78,6	88,7	53,7	70,2	80,9	86,4
Bretagne	85,6	86,4	55,5	71,1	81,8	83,5
Centre-Val de Loire	87,2	87,6	52,8	68,9	80,5	85,0
Corse	ND <sup>1</sup>	83,7	ND <sup>1</sup>	55,3	66,1	81,5
DOM	82,6	82,7	ND <sup>1</sup>	62,3	75,5	81,3
Grand Est	87,6	88,0	44,2	67,8	81,5	85,8
Hauts-de-France	88,3	86,0	42,1	68,9	79,2	83,0
Île-de-France	77,6	75,6	63,5	67,8	74,3	77,3
Normandie	ND <sup>1</sup>	81,0	56,7	71,3	72,3	85,0
Nouvelle-Aquitaine	85,9	89,0	61,4	72,5	83,7	84,6
Occitanie	81,5	88,4	55,2	69,5	82,2	84,6
Pays de la Loire	78,4	83,6	50,0	70,7	79,5	83,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79,8	88,1	54,1	67,7	81,2	84,6
<b>Ensemble</b>	<b>81,8</b>	<b>82,3</b>	<b>57,4</b>	<b>69,3</b>	<b>78,7</b>	<b>82,9</b>

Source : Insee, DADS 2016.

<sup>1</sup> : non déterminé pour cause de secret statistique.